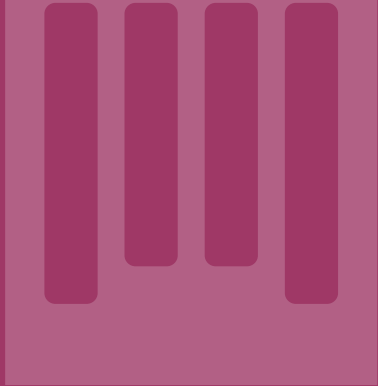




PARCOURS AVENIR

GUIDE PRATIQUE à destination des chefs d'établissement



ÉDITO



Développer l'ambition de tous les élèves en leur permettant d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour une insertion réussie et un plein épanouissement personnel dans la société dans laquelle ils vivent, tel est l'objectif de l'École de la République. Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, le parcours Avenir, proposé à tous les élèves du 2^d degré depuis la rentrée 2015, dès la 6^e, contribue à répondre à cet enjeu majeur.

Mieux s'orienter en découvrant plus tôt les différents métiers et univers professionnels qui composent notre société, penser ce parcours en lien avec les acteurs de l'orientation, mais aussi en s'appuyant sur les ancrages disciplinaires : le parcours Avenir nous pose à tous de nouveaux défis, essentiels pour l'insertion professionnelle à venir de nos jeunes élèves.

Pour vous aider et vous accompagner dans la mise en œuvre de ce parcours, que vous soyez principal/e de collège, proviseur/e de lycée professionnel ou de lycée général et technologique, ce guide s'adresse à chacune et à chacun d'entre vous. Il vise à vous donner des repères, à vous indiquer des pistes d'action et à vous fournir des ressources variées qui vous aideront à la mise en œuvre du parcours Avenir dans votre établissement.

Sous votre responsabilité, la mise en œuvre de ce parcours nécessite la mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative, qu'ils soient personnels des établissements scolaires, de l'Onisep, parents ou partenaires des mondes économique, associatif et professionnel. Cette large mobilisation d'acteurs est nécessaire pour impulser, organiser et conduire les actions qui permettront aux élèves de vivre un parcours Avenir riche et épanouissant.

À cet effet, les ressources de l'Onisep constituent des points d'appui pour aider les équipes pédagogiques à la construction de parcours Avenir de qualité.

L'application numérique Folios est le support par lequel l'ensemble des démarches pédagogiques proposées aux élèves peut être conservé tout au long de leur parcours. Elle doit favoriser l'appropriation par chaque élève de son propre cheminement en lui permettant, accompagné par ses enseignants, de garder la trace de ses activités du début à la fin de sa scolarité dans le secondaire. Les ressources en ligne sur les métiers, les formations et les filières, ainsi que les ressources spécifiques développées pour le parcours Avenir, aideront également chacun des membres de l'équipe éducative à définir et à conduire les actions pédagogiques qui contribueront à accompagner l'élève.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et votre implication, ainsi que ceux de vos équipes, pour atteindre les objectifs du parcours Avenir. C'est grâce à votre mobilisation, avec l'ensemble de la communauté éducative, que ce parcours prendra toute sa place dans la réussite de chaque élève.

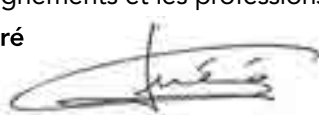
La directrice générale
de l'enseignement scolaire

Florence Robine



Le directeur de l'Office national d'information
sur les enseignements et les professions

Michel Quéré



PRÉAMBULE

Pourquoi ce guide ?

Aider à la mise en œuvre du parcours Avenir au sein des établissements (collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels).

À qui s'adresse-t-il ?

Aux chefs d'établissement, pilotes de la mise en œuvre du parcours Avenir.

Le présent document a été conçu comme un guide d'accompagnement qui s'intègre dans l'ensemble des parcours proposés aux élèves. Il complète utilement le référentiel du parcours Avenir, conçu pour l'ensemble des équipes éducatives, tandis que ce guide est destiné à répondre plus particulièrement aux chefs d'établissement.

Ce guide est constitué de quatre parties. La première rappelle les objectifs et principes du parcours. La deuxième est consacrée à l'élaboration du diagnostic des pratiques pédagogiques relevant du parcours Avenir. La troisième développe les modalités de sa mise en œuvre au sein des établissements scolaires. La quatrième partie propose des annexes avec des points de repère et des ressources pour aller plus loin. La carte jointe permet de donner un aperçu synthétique du document pour une lecture rapide et offre dans sa version numérique des liens directs sur les différentes parties.

SOMMAIRE

1. Parcours Avenir : contexte et nouvelle approche *page 6*

→ EXPLIQUER

- 1.1** La notion de parcours
- 1.2** Objectifs et principes du parcours Avenir
- 1.3** Liens avec les autres parcours
- 1.4** Le parcours Avenir au sein de l'établissement

2. Établir un diagnostic partagé des actions pédagogiques relevant du parcours Avenir *page 11*

→ FAIRE UN DIAGNOSTIC

- 2.1** Faire un état des lieux des actions existantes au sein de l'établissement et/ou des réseaux d'établissement
- 2.2** Positionner l'établissement au regard des objectifs du parcours Avenir
- 2.3** Formaliser « la carte du parcours »
- 2.4** Recenser les besoins en formation

3. Mettre en œuvre le parcours Avenir au sein de l'établissement *page 13*

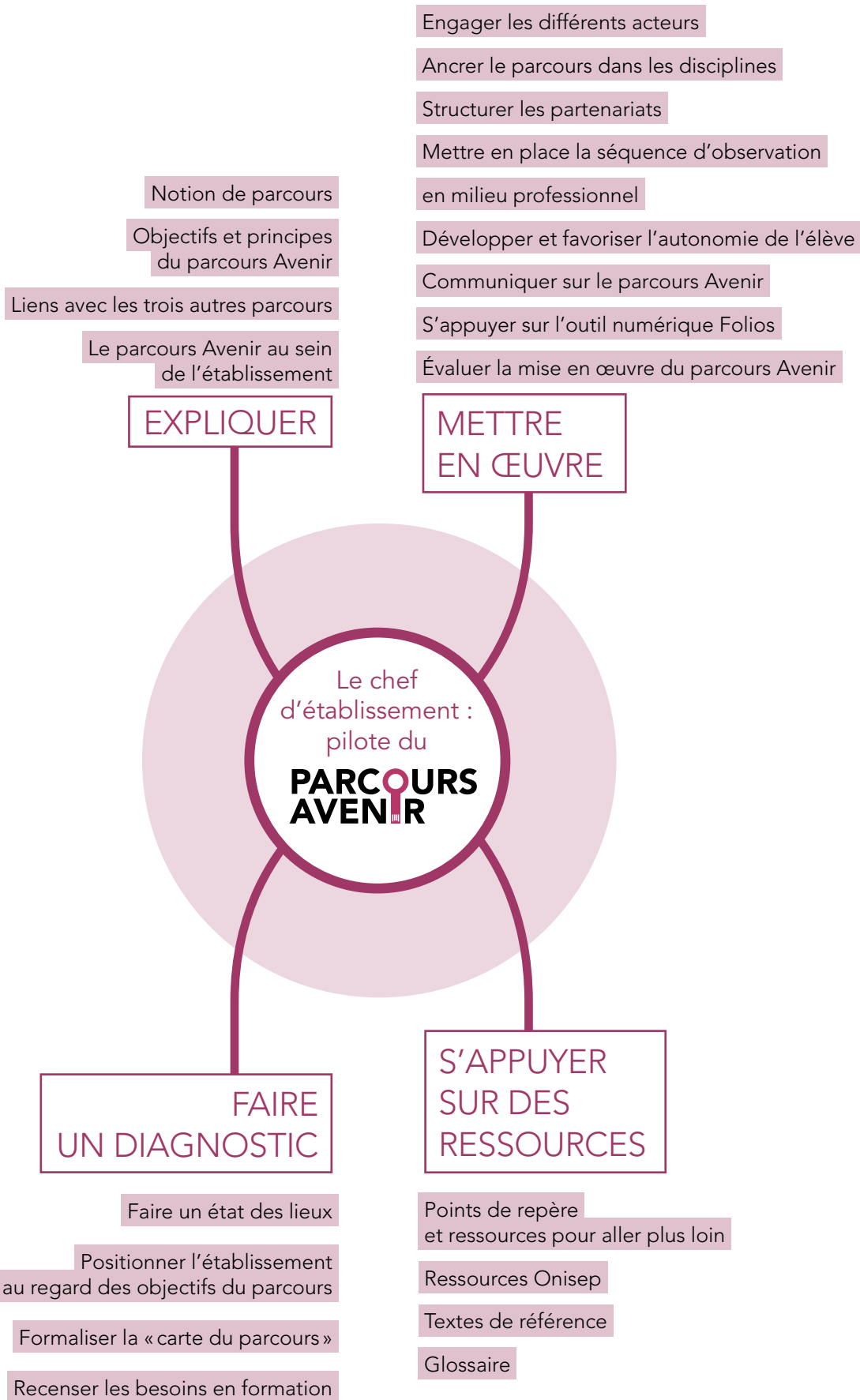
→ METTRE EN ŒUVRE

- 3.1** Engager les différents acteurs pour mettre en place le parcours Avenir : une démarche collective
- 3.2** Ancrer le parcours dans les disciplines au cœur de la classe : un défi majeur pour le parcours Avenir
- 3.3** Structurer les partenariats (collèges, LEGT, LP)
- 3.4** Mettre en place la séquence d'observation en milieu professionnel
- 3.5** Développer et valoriser l'autonomie des élèves
- 3.6** Communiquer sur le parcours Avenir
- 3.7** S'appuyer sur l'outil numérique Folios
- 3.8** Évaluer la mise en œuvre du parcours Avenir

4. Points de repère et ressources pour aller plus loin *page 22*

→ S'APPUYER SUR DES RESSOURCES

- 4.1** Grille de positionnement
- 4.2** Pour en savoir plus
- 4.3** Ressources Onisep
- 4.4** Autres ressources
- 4.5** Textes de référence
- 4.6** Glossaire



LE PARCOURS AVENIR :

UNE MOBILISATION DE TOUTE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE



PARCOURS AVENIR : CONTEXTE ET NOUVELLE APPROCHE

1.1 LA NOTION DE PARCOURS

La notion de parcours s'impose de plus en plus dans le système éducatif et constitue un nouveau modèle structurant de l'action pédagogique. Aussi convient-il d'envisager tous les aspects que cette notion recouvre.

- **L'approche du parcours Avenir : allier ancrage disciplinaire et expériences vécues**

Le rôle des champs disciplinaires

Définir un parcours éducatif pour les élèves, c'est programmer un ensemble de situations d'apprentissage portant sur plusieurs champs disciplinaires en veillant à assurer une cohérence entre toutes les disciplines, et une continuité d'un niveau et d'un cycle à l'autre. Ces activités programmées ont vocation à permettre aux élèves de vivre des expériences formatrices dont la richesse repose grandement sur la qualité et la variété de l'ancrage disciplinaire, ainsi que sur l'implication et la coordination de tous les enseignants, en lien avec les conseillers d'orientation-psychologues s'agissant du parcours Avenir.

Que ce soit au collège ou au lycée (général, technologique ou professionnel), cette démarche prend appui sur les programmes et sur les différents dispositifs pédagogiques mis en place (accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires, enseignements d'exploration, périodes de formation en milieu professionnel, etc.). Au collège, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture constitue le cadre de référence.

L'appui sur des expériences vécues

Le parcours se définit bien au-delà des seules expériences d'apprentissage formel. Il fait partie d'un ensemble d'expériences vécues par les élèves qui ne se limite pas à l'école. Les expériences d'apprentissage informel au sein de l'école ou en dehors de l'école participent également de la construction de l'individu et de sa projection dans l'avenir. Aussi, pour appréhender le concept de parcours dans toutes ses dimensions, est-il nécessaire d'envisager les deux acceptions possibles du terme « parcours ». On distinguera, d'une part, le parcours programmé dans le cadre de l'organisation pédagogique du collège ou du lycée, le chemin que l'on souhaite voir emprunté par les élèves; d'autre part, le parcours du point de vue de l'élève, celui qu'il vit effectivement de façon personnelle et qu'il s'approprie progressivement.

Le parcours éducatif implique une acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'agrègent tout au long du cheminement de l'élève, un cheminement dont le principal acteur doit être l'élève lui-même. Son accompagnement par l'ensemble de l'équipe pédagogique lui permettra à la fois de structurer ses acquis et de s'approprier son propre parcours. Cette appropriation contribuera à donner au parcours sa dimension individuelle.

Individualiser les parcours : le rôle de l'outil Folios

À cette fin, il est indispensable de doter l'élève d'un outil de traçabilité qui lui donne la possibilité de garder la mémoire des expériences vécues et qui lui serve de support pour l'aider à prendre conscience de l'ensemble de ses acquis. Cette démarche permet d'encourager l'élève et de se projeter dans l'avenir. L'application nationale Folios, outil numérique au service de l'ensemble des

parcours éducatifs, poursuit ces objectifs et participe de l'acquisition de l'autonomie de l'élève.

Par ailleurs, le livret scolaire de l'élève portera mention et appréciation des projets mis en œuvre au collège, dès la classe de 6^e dans le cadre du parcours Avenir.

• La différence entre le parcours Avenir et les anciens parcours ciblés sur l'orientation et les métiers

Le parcours Avenir s'inscrit dans la même approche éducative de l'orientation que certaines actions précédemment mises en place. Il marque toutefois une rupture importante par rapport aux anciens dispositifs tels que le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF). Débutant dès la classe de 6^e et non plus en 5^e, il concerne tous les élèves, quels que soient leur projet et la voie de formation qu'ils empruntent. Les actions d'accompagnement à l'orientation sont ainsi moins centrées sur les élèves qui s'orientent vers l'enseignement professionnel.

Le parcours Avenir poursuit en outre des objectifs bien plus larges que la seule découverte des métiers. Pour se projeter dans l'avenir et être en capacité de faire des choix éclairés et raisonnés tout au long de son parcours scolaire et professionnel, il ne s'agit pas seulement de connaître le monde professionnel ; il faut aussi le comprendre, savoir s'y repérer et anticiper ses évolutions. Être capable de découvrir par soi-même, de choisir, de créer, d'agir et d'oser sont de plus des qualités essentielles pour s'insérer et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui. Les connaissances et les compétences visées par le parcours Avenir sont ainsi très nombreuses. C'est pourquoi il est ancré dans les enseignements et mobilise toute la communauté éducative. Au collège, il participe à l'acquisition des connaissances et des compétences des cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

• L'élaboration de la « carte du parcours »

Pour vous qui êtes le pilote du parcours Avenir, la première phase consiste à recenser les étapes du parcours prévues aux différents niveaux, à voir comment rendre ces étapes progressives, et à prévoir le temps nécessaire, avec l'équipe pédagogique, pour individualiser les parcours. Pour cela, nous vous proposons d'établir une « carte du parcours ». Cette « carte du parcours » est alors intégrée au projet de l'établissement et construite par l'équipe pédagogique qui en prévoit les étapes obligatoires pour tous les élèves et celles à choisir pour chaque élève selon les cycles et les niveaux.

1.2 OBJECTIFS ET PRINCIPES DU PARCOURS Avenir

Le référentiel joint à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 précise les principales compétences et connaissances associées à chacun de ces objectifs. Il propose, pour le collège, des démarches possibles en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le parcours Avenir poursuit trois objectifs :

- familiariser les élèves à la découverte des mondes économique et professionnel ;
- développer leur sens de l'engagement et leur esprit d'initiative ;
- construire leur projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Les principes en sont les suivants :

- Il est ancré dans les disciplines et pensé en cohérence avec les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en lien avec la réforme du collège, d'une part, et avec la démarche d'accompagnement « de bac-3 à bac+3 », d'autre part.
- Il est fondé sur un principe d'égal accès de tous les élèves à une culture citoyenne, économique et professionnelle, acquise via les cinq domaines du socle.
- Il tient compte du développement psychologique, social et cognitif du jeune, et prend appui sur ses expériences personnelles qui serviront à la construction de son projet.
- Il prend en compte les besoins particuliers notamment des jeunes en situation de handicap.
- Il est individualisé et valorise les connaissances et compétences de l'élève.
- Il est construit selon une progressivité, avec des temps de réflexion personnelle pour les élèves.
- Il fait le lien entre une dimension collective (projets collectifs) et une dimension individuelle (élaborer son propre parcours, le formaliser, pour être capable de...).
- Il propose des situations d'apprentissage actives et concourt à développer la compétence à s'orienter de chaque élève.
- Il concerne tous les niveaux de qualification.
- Il s'appuie sur l'application numérique Folios qui permet à chaque élève de garder les traces de ses apprentissages et de prendre conscience de son cheminement.
- Il est en lien avec les autres parcours, pour permettre à l'élève de construire progressivement son projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle.
- Il requiert la mobilisation de toute la communauté éducative :

- Le/la chef/fe d'établissement pilote impulse et veille à la mise en œuvre du parcours.
 - Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue contribue à l'ingénierie pédagogique en apportant au/à la chef/fe d'établissement et à l'équipe éducative son expertise dans l'élaboration des parcours selon les niveaux scolaires.
 - Le/la professeur/e principal/e assure le suivi du parcours de l'élève en lien étroit avec sa famille, l'équipe pédagogique, le service médico-social et, le cas échéant, l'enseignant/e référent/e pour la scolarisation des élèves handicapés.
 - Les professeurs mettent en œuvre le parcours dans leurs enseignements.
 - Le/la conseiller/ère principal/e d'éducation (CPE) apporte son expertise tout au long du parcours par sa connaissance particulière de l'élève, en relation étroite avec sa famille.
 - Le/la professeur/e documentaliste veille à la sélection et à la diffusion de l'information dans l'établissement, et contribue à son appropriation par les élèves.
 - Les parents et leurs associations représentatives, aidés par une équipe pluriprofessionnelle, assurent le suivi et l'accompagnement des enfants dans leurs projets.
 - Le/la directeur/trice de CIO et le/la chef/fe d'établissement animateur/trice du bassin de formation mettent en cohérence les actions conduites et mobilisent les ressources territoriales au sein des réseaux d'établissement.
- Il associe étroitement les familles tout au long du parcours scolaire de leur enfant.
- Il se construit en partenariat avec les représentants des mondes économique, associatif et professionnel dont les actions possibles sont :
- des actions de découverte des mondes économique et professionnel (visites

d'entreprises, classes en entreprise, interventions de professionnels en classe, forums, conférences, débats, participation à des projets de mini-entreprises...);

- des actions de sensibilisation ou de formation (semaine école-entreprise, semaine de l'industrie, semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin, semaine de l'économie sociale et solidaire...);
- des actions d'immersion en milieu professionnel lors de séquences d'observation ou de formation ;
- des projets accompagnés par des représentants du monde économique (enquêtes et reportages sur les métiers, mini-entreprises,etc.);
- des stages et périodes de formation en milieu professionnel, qui participent à ce parcours.

La journée de découverte des métiers et du monde professionnel que vous organisez dans votre établissement ainsi que la semaine école-entreprises constituent des moments privilégiés pour développer la culture du monde professionnel chez les élèves. Ces temps forts comportent en outre une sensibilisation à la formation par alternance, que ce soit en lycée professionnel ou par le biais de l'apprentissage, comme voie de formation offrant de beaux parcours aux élèves qui la choisissent. Cette découverte de la pédagogie de l'alternance et de ses débouchés possibles constitue un axe important du parcours Avenir.

Au collège, le parcours Avenir prend a minima la forme d'« une visite, une rencontre, un projet, un stage ».

Ces temps forts peuvent se construire à partir du territoire en s'appuyant sur les lycées professionnels, les CFA (publics comme privés) ou encore les campus des métiers et des qualifications.

Pour définir sa stratégie partenariale, le/la chef/le d'établissement pourra s'appuyer sur des actions coordonnées sur le plan académique et régional, notamment par les CLEE, les chargés de mission école-entreprise, les ingénieurs pour l'école et les conseillers à l'enseignement technique. Les représentants des centres de formation d'apprentis seront également de précieux partenaires.

1.3 LIENS AVEC LES AUTRES PARCOURS

Tous les parcours, le parcours Avenir, le parcours d'éducation artistique et culturelle, le parcours citoyen et le parcours éducatif de santé, participent à l'ouverture culturelle de l'élève et concourent à la construction de sa formation personnelle (connaissance de soi, connaissance de ses goûts, de ses aptitudes, de ses intérêts, de sa motivation, de ses potentialités...).

Les parcours éducatifs permettent l'articulation et la mise en cohérence entre les enseignements réalisés dans la classe et les actions menées durant les temps périscolaires et extrascolaires. Leur mise en œuvre implique de développer des projets partagés et territoriaux avec des partenaires extérieurs. Ces parcours, qui structurent la scolarité des élèves, mobilisent des pratiques pluridisciplinaires et interdisciplinaires. Ils donnent l'occasion aux partenaires de l'institution scolaire, notamment les associations, les collectivités, les entreprises ou les institutions culturelles, d'intervenir auprès des élèves dans le cadre des actions développées par les équipes éducatives. Fondés sur une démarche de projet, ces parcours favorisent le travail en équipe et une pédagogie commune. Ainsi, au cours de son parcours d'éducation artistique et culturelle, l'élève a l'occasion de se rendre dans des lieux culturels divers : théâtre, cabinet d'architecte, observatoire

astronomique... et d'y rencontrer des professionnels qui s'y rapportent : un/e comédien/ne ou un/e technicien/ne, un/e architecte ou un/e urbaniste, un/e physicien/ne ou un/e électrotechnicien/ne... qui sont autant d'ambassadeurs pour permettre aux élèves de découvrir des champs professionnels inédits et des métiers spécifiques qui pourront contribuer à orienter son projet scolaire et professionnel.

Il est possible dans le cadre du parcours citoyen que l'élève rencontre des professionnels de l'information, des responsables de collectivités territoriales... ; il peut également découvrir le mouvement associatif via les associations ou encore les entreprises sociales du secteur (sociétés coopératives et participatives, entreprises d'insertion par l'activité économique, etc.) et mieux connaître les activités professionnelles et les valeurs qu'elles prônent comme « le travail, la responsabilité, la coopération, la solidarité ». Ces rencontres peuvent favoriser l'engagement et les initiatives au sein ou en dehors de l'établissement. Ces actions sont en adéquation avec le deuxième objectif du parcours Avenir.

Grâce à des approches complémentaires et à la diversité des modes d'apprentissage, les élèves construisent des compétences et acquièrent des connaissances en fonction des expériences, des rencontres et des projets auxquels ils participent.

Enfin, l'individualisation des parcours permet à chaque élève de construire son parcours personnel en y intégrant des activités obligatoires et des activités au choix, quels que soient les parcours éducatifs proposés. Il peut aussi développer tout au long de sa scolarité sa capacité réflexive, qu'il pourra continuer à enrichir tout au long de sa vie pour lui permettre d'élaborer son propre parcours.

1.4 LE PARCOURS AVENIR AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

Le parcours Avenir est sous la responsabilité du/de la chef/fe d'établissement. Inscrit dans le projet d'établissement et présenté au conseil pédagogique, le parcours Avenir nécessite, pour atteindre ses objectifs, la mobilisation de tous les acteurs autour de l'élève. Il peut être inscrit dans le contrat d'objectifs établi entre l'établissement et l'académie.

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES RELEVANT DU PARCOURS AVENIR

Il convient de développer une démarche d'autoévaluation de l'établissement au regard du parcours Avenir en s'appuyant sur un état des lieux des pratiques en fonction des objectifs, avec pour priorité la mise en œuvre rapide du parcours Avenir. Le temps du diagnostic est donc important, mais il doit être suffisamment simple pour ne pas retarder la mise en œuvre du parcours pour l'élève.

2.1 FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS EXISTANTES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT ET/OU DES RÉSEAUX D'ÉTABLISSEMENT

Principes

Il s'agit de répertorier les actions pédagogiques qui se font déjà en matière d'orientation sur le terrain, à la fois dans et hors l'établissement, et qui pourraient être intégrées dans le cadre du parcours Avenir. Le recensement des partenaires possibles au regard du territoire dans lequel est implanté l'établissement est également à privilégier. Dans cette perspective, il est nécessaire de prendre connaissance des actions développées au niveau académique, des bassins et districts. Cette démarche permettra de repérer les actions sur lesquelles s'appuyer et d'identifier les différents acteurs susceptibles d'apporter leur concours afin d'enrichir le parcours Avenir. L'état des lieux des actions prend également en compte les indicateurs d'orientation des élèves.

Pistes d'action

→ Constituer un groupe d'animation du parcours Avenir, chargé de répertorier les ressources (humaines, matérielles, numériques) à mobiliser, de recenser les partenariats existants et de recueillir auprès

de l'équipe éducative les actions déjà engagées.

- Partager le diagnostic avec l'équipe éducative, les corps d'inspection et les services d'orientation du secteur.
- Associer les représentants des élèves et les parents sur les besoins.

Ressources

- Fiche Qualéduc sur les parcours.
- Fiche Onisep (cf. Annexes).
- Fiches-ressources des partenaires recensés.

2.2 POSITIONNER L'ÉTABLISSEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DU PARCOURS AVENIR

Principes

Au regard de l'état des lieux, positionner l'établissement et identifier les champs à travailler prioritairement pour élaborer « la carte du parcours » en s'appuyant sur l'expertise d'ingénierie du/de la DCIO, des COP et des corps d'inspection. La grille d'autopositionnement de l'établissement est un outil d'aide pour la mise en œuvre du parcours.

Pistes d'action

- Faire un état des lieux de l'établissement et en informer toute l'équipe éducative.
- Valoriser, pour impliquer les enseignants, les actions déjà engagées les années précédentes et pouvant s'inscrire dans le parcours Avenir pour impliquer les enseignants.

Ressources

- Référentiel du parcours Avenir.
- Grille d'autopositionnement (cf. Annexes).
- Guide Qualéduc sur Éduscol.
- Programmes.

2.3 FORMALISER LA « CARTE DU PARCOURS »

Principes

Il s'agit d'expliciter « la carte du parcours » et de la formaliser en définissant les grands axes développés par niveaux au sein de l'établissement. Cette carte intègre également les possibles interventions des partenaires (parents, représentants des mondes économique, associatif et professionnel) et les plages dévolues aux séquences d'observation en milieu professionnel. Cette carte représente l'ensemble des activités proposées aux élèves, y compris dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) au collège, dans les enseignements d'exploration en 2^{de} générale et technologique, dans les travaux personnels encadrés (TPE) au lycée et dans l'accompagnement personnalisé.

Pistes d'action

- Élaborer la carte en fonction des besoins des élèves.
- Échanger dans le cadre du conseil pédagogique sur la base du diagnostic et de la carte proposée.
- Présenter la « carte du parcours » finalisée au conseil d'administration.

2.4 RECENSER LES BESOINS EN FORMATION

Principe

L'équipe de direction, via les échanges avec l'équipe éducative, repère les besoins en formation en fonction de « la carte du parcours » élaborée au sein de l'établissement (pédagogie de projet, relations école-monde professionnel, etc.).

Pistes d'action

- Solliciter le/la conseiller/ère en formation.
- Mutualiser les formations à l'échelle du bassin/district.
- Développer des formations sur site.
- Utiliser diverses modalités : en présentiel, à distance.
- Promouvoir des formations inter-catégorielles.
- Promouvoir des formations communes entre professeurs de collèges et professeurs de lycées sur une discipline ou sur une thématique comme l'évaluation.
- Élaborer un questionnaire (par discipline, par niveau, par filière...).
- Mettre en place une boîte à idées.

Ressources

- Plan national de formation (notamment les stages organisés par le Cerpep...).
- Plan académique de formation.
- Formations d'initiative locale.

3

METTRE EN ŒUVRE LE PARCOURS AVENIR AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

3.1 ENGAGER LES DIFFÉRENTS ACTEURS POUR METTRE EN PLACE LE PARCOURS AVENIR : UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

Principes

La mise en place du parcours Avenir au sein de l'établissement nécessite une construction collective au cours de laquelle chacun doit situer sa responsabilité propre et où tous les acteurs doivent pouvoir réfléchir à la mise en synergie de leur action éducative commune. L'équipe d'animation du parcours Avenir au niveau de l'établissement s'appuie sur l'expertise du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue et des membres du conseil pédagogique pour construire les modalités d'un accompagnement cohérent, progressif et continu des élèves afin d'élaborer la « carte du parcours Avenir ». Cette carte, programme ou plan définit l'ensemble des étapes du parcours comprenant des situations d'apprentissage en classe et hors la classe, hors l'établissement, dans les séquences d'observation et les périodes de formation en milieu professionnel.

Dans cette carte, les liaisons interniveaux et intercycles, notamment, sont prévues afin que le parcours des élèves du collège au lycée s'effectue sans rupture. L'objectif du parcours Avenir est d'assurer une continuité dans le suivi et l'accompagnement pédagogique des élèves. Dans ce cadre, l'organisation de rencontres entre équipes éducatives de collèges et de lycées est systématisée. C'est pour répondre à cet objectif que des jumelages entre collèges, lycées professionnels et CFA ont été généralisés par la circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016 « Réussir l'entrée au lycée professionnel ». Ces jumelages visent à mieux faire connaître au sein du collège l'offre pédagogique au lycée professionnel ou en CFA afin de mieux éclairer le choix des élèves et de leurs parents et de mieux assurer la continuité

pédagogique par une connaissance réciproque des attendus et contenus de formation.

Pistes d'action

- Solliciter les élèves eux-mêmes.
- Prendre connaissance des partenariats nationaux entre l'Éducation nationale et de grandes entreprises pour pouvoir solliciter leurs antennes locales.
- Solliciter toutes les instances de l'établissement, y compris celles portées par les élèves, tels le CVL ou le conseil de vie collégienne, pour les informer et recueillir l'expression de leurs besoins.
- Finaliser le cadre/les étapes/la formalisation/l'accompagnement prévu.
- S'appuyer sur les personnels d'orientation.
- Impliquer les parents lors des rencontres parents/enseignants, dans le cadre des associations de parents d'élèves, des espaces parents, sur le site de l'établissement, afin de les informer et de recueillir leurs propositions. Pour ceux qui souhaiteraient contribuer au parcours Avenir, ils pourraient présenter une entreprise, en proposer la visite, voire partager leur parcours personnel.
- Associer les partenaires, les entreprises, les associations, les collectivités territoriales pour qu'ils puissent proposer des interventions qui s'intègrent dans le parcours Avenir en veillant à diversifier les secteurs et les métiers.
- Solliciter l'ensemble des acteurs de la relation école-entreprise (ingénieurs pour l'école, animateurs des comités locaux-entreprises...).
- Solliciter la réserve citoyenne.

Ressources

- Site de la réserve citoyenne.
- Site du service civique.
- Liste nationale des partenaires sur le site education.gouv.fr.

- Liste académique des partenaires.
- Liste des partenaires du pôle de stage.
- Liste, propre à chaque établissement, des partenaires, lieux de stage et contacts, en indiquant éventuellement les retours qu'enseignants et élèves ont pu fournir à la suite du partenariat.

3.2 ANCRER LE PARCOURS AVENIR DANS LES DISCIPLINES AU CŒUR DE LA CLASSE : UN DÉFI MAJEUR POUR LE PARCOURS AVENIR

Principes

Les activités pédagogiques menées par les enseignants dans le cadre des enseignements doivent contribuer à l'acquisition des connaissances et des compétences visées par le parcours Avenir et prennent en compte les éléments identifiés dans le diagnostic.

Pistes d'action

- Solliciter les corps d'inspection disciplinaires afin d'établir des liens entre les enseignements et le parcours Avenir en aidant les enseignants à identifier les compétences développées dans le cadre des programmes et celles du référentiel parcours Avenir.
- Recenser par discipline ce qui peut contribuer à la mise en œuvre du parcours Avenir.
- S'appuyer sur l'ensemble des EPI au collège, et pas seulement sur l'EPI « monde économique et professionnel », et sur les enseignements d'exploration, les travaux personnels encadrés au lycée et l'accompagnement personnalisé.
- Proposer des temps de concertation sur le parcours pour les enseignants au sein des conseils d'enseignement et des conseils pédagogiques.
- Multiplier les stratégies pour développer les liens entre les disciplines et le parcours Avenir en s'appuyant sur le travail en réseau (équipes, établissements) afin de partager

réflexions et pratiques.

- Promouvoir des échanges de pratiques interprofesseurs, interdégradés sur une même discipline. Officialiser les conventions et formaliser ces échanges en les traduisant par un programme d'actions.

Ressources

- M@gistère Folios.
- Référentiel parcours Avenir.
- Programmes du collège et des lycées.

3.3 STRUCTURER LES PARTENARIATS (COLLÈGES, LEGT, LP)

Principes

L'équipe éducative veille à ce que les interventions des partenaires s'intègrent dans le parcours Avenir de la classe. Enseignants et élèves échangent sur les interventions des partenaires en amont et en aval pour mieux comprendre dans quel contexte du parcours Avenir ces actions interviennent. Ce dialogue vise à :

- préparer en amont entre enseignants/ partenaires l'intervention du partenaire (que ce soit un représentant d'entreprise, d'association, un parent ou la visite d'une entreprise, etc.) et définir les objectifs, la nature et le temps imparti à son intervention dans le cadre du parcours Avenir ;
- susciter en amont, entre enseignants/ élèves, l'intérêt de l'élève en préparant des questions à destination du partenaire ;
- restituer en aval, entre enseignants/ élèves, la visite dans un cadre individuel avec par exemple une fiche d'autoévaluation de la visite ou dans un cadre plus collectif d'échanges entre pairs (discussions, présentation de la visite à des pairs). Dans cet esprit, la séquence d'observation en milieu professionnel est construite en lien avec l'entreprise d'accueil afin d'en définir conjointement les attendus (cf. Annexes jointes).

Au lycée professionnel, la période de formation en milieu professionnel s'inscrit elle aussi pleinement dans le cadre des objectifs du parcours Avenir. Elle nécessite une préparation et un suivi qui mobilisent à la fois les représentants de l'entreprise et l'équipe pédagogique. La première période de formation dans un environnement réel de travail revêt une importance toute particulière pour l'élève et il est important qu'il sache s'intégrer rapidement dans l'organisation qui l'accueille et dans une équipe de travail. Afin de favoriser le bon déroulement de cette première période, une semaine de préparation à l'arrivée dans le monde professionnel est mise en place par l'équipe pédagogique, en lien avec les partenaires professionnels.

Pistes d'action

- S'appuyer sur les acteurs de la relation école-entreprise (animateurs de pôles de stage, chargés de mission école-entreprise, animateurs CLEE, ingénieurs pour l'école, coordinateurs de campus des métiers et des qualifications...).
- Inviter au CA et/ou au conseil pédagogique les différents intervenants afin de les impliquer davantage dans le parcours Avenir.
- Faire connaître le parcours Avenir aux partenaires et les engager à structurer leurs actions en référence au parcours Avenir.
- Constituer un répertoire de partenaires à mobiliser pour l'ensemble des actions, et les partager avec les CLEE et les pôles de stages.
- S'appuyer sur le réseau FOQUALE le cas échéant pour enrichir le partenariat.

Ressources

- Ressources Onisep.
- Pôles de stages académiques.
- Sites académiques dédiés au parcours Avenir et aux relations école-entreprise.

3.4 METTRE EN PLACE LA SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL DANS LE CADRE DU PARCOURS AVENIR

La séquence d'observation en milieu professionnel fait partie des actions qui visent de façon concrète la découverte du monde économique et professionnel, étape importante qui s'intègre dans le parcours Avenir de l'élève. Elle permet aux collégiens :

- d'observer un ou plusieurs professionnels dans leur environnement de travail ;
- de découvrir le fonctionnement et la vie d'une entreprise, d'une association, d'une administration, etc. ;
- d'appréhender les compétences et le savoir-être à l'exercice d'un métier.

Obligatoire pour tous les élèves des classes de 3^e (article D. 332-14 du Code de l'éducation), cette séquence se déroule dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par l'article L. 4153-1 du Code du travail. La séquence d'observation constitue une des modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves de moins de seize ans.

Elle a pour but d'enrichir leur ouverture culturelle et de leur faire découvrir des secteurs vers lesquels ils ne seraient pas allés spontanément, soit par méconnaissance, soit par des représentations erronées, voire sexuées de certains métiers.

Cette action peut contribuer à la construction de la compétence à s'orienter de l'élève et peut lui donner un éclairage pour l'élaboration de son projet d'orientation scolaire et professionnelle. Cependant, il est avant tout une première expérience hors l'école de découverte du monde professionnel.

Pour que la séquence d'observation en milieu professionnel réponde pleinement aux objectifs qui lui sont assignés dans le cadre du parcours Avenir, il conviendra de veiller à :

- communiquer clairement sur cette séquence auprès des différents acteurs ;
- permettre des modalités d'organisation plus souples ;
- développer davantage la structuration pédagogique de la séquence.

3.4.1. COMMUNIQUER CLAIREMENT SUR LA SÉQUENCE AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Donner à la séquence toute son importance

Il s'agit de faire de la séquence une étape importante dans le parcours Avenir. Les objectifs de la séquence d'observation et les différentes ressources sur lesquelles les élèves peuvent s'appuyer doivent être adressés aux différents acteurs (élèves, familles, équipes éducatives et partenaires).

Les fédérations de parents d'élèves ainsi que les espaces parents pourront contribuer à diffuser largement ces informations notamment aux parents les plus éloignés de l'école. Il s'agit également d'avoir un discours décomplexant sur le « stage de qualité » en mettant davantage en avant l'acquisition de compétences et de connaissances que l'image ou la réputation de la structure accueillante.

Aider à la recherche de lieux d'accueil

Les pôles de stages de l'Éducation nationale développés dans chaque bassin d'éducation et de formation sont les premiers interlocuteurs sur lesquels les équipes pédagogiques pourront s'appuyer afin de pallier les inégalités d'accès aux séquences. En complément, les banques de stages établissements/bassins, les ressources de l'Onisep pour la recherche d'entreprises sont autant de moyens également mobilisables. L'effet des inégalités liées au réseau relationnel des parents sera un aspect sur lequel il convient d'être particulièrement vigilant. Le partage de lieux d'accueil par plusieurs élèves peut aussi permettre de limiter ce biais. Les collectivités territoriales et

des entreprises de proximité sont également complémentaires dans l'offre de stages.

Enrichir la culture générale des élèves

L'objectif de la séquence d'observation en milieu professionnel est avant tout d'enrichir la culture générale des élèves, à la fois citoyenne et économique, en leur faisant découvrir un environnement différent du milieu scolaire. Elle doit ouvrir des horizons sur le monde de l'entreprise en donnant aux élèves l'occasion de connaître une plus grande diversité de métiers et de secteurs professionnels.

Il ne s'agit pas de faire de cette séquence une étape systématique déterminant le choix d'orientation en fin de classe de 3^e, en particulier pour les élèves qui n'auraient pas pris de décision à ce stade et qui pourraient rejoindre l'année suivante la voie professionnelle. Il convient au contraire d'inscrire cette expérience dans une démarche pédagogique plus large qui participe à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Aussi, faut-il déconnecter les séquences d'observation des procédures d'orientation.

Solliciter l'implication active de l'élève

La séquence d'observation sera d'autant plus riche pour l'élève qu'il sera accompagné, impliqué et actif. Il s'agit donc de susciter son intérêt et de mobiliser son énergie dès la phase de recherche de l'entreprise d'accueil jusqu'à la rédaction du rapport et sa restitution.

Chaque étape est en soi source d'apprentissages variés, et toutes les disciplines peuvent être associées : la géographie, par exemple, pour la recherche du lieu de stage, la technologie pour la sensibilisation aux secteurs professionnels, le français pour la rédaction d'une lettre de motivation, etc. Plus les enseignants s'empareront de cette séquence dans leur discipline en s'appuyant sur des exercices qui favorisent l'activité des élèves, plus ceux-ci seront concernés. L'ancrage disciplinaire qui caractérise l'ensemble du parcours

Avenir doit donc aussi se concrétiser dans l'organisation pédagogique de la séquence d'observation en milieu professionnel.

3.4.2 ORGANISER AVEC SOUPLESSE LES SÉQUENCES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Étaler les périodes de séquences d'observation : un objectif prioritaire

Il s'agit de mieux insérer la séquence dans le cadre du parcours Avenir en proposant des modalités d'organisation souples concernant la durée du stage : 5 jours, deux fois 2 jours et demi, etc. La modalité doit pouvoir être choisie pour permettre à l'élève d'avoir une vision globale de l'entreprise et de son fonctionnement, et à l'entreprise de l'accueillir dans les meilleures conditions. Il serait opportun de pouvoir les répartir entre les mois de novembre et d'avril.

Coordonner les périodes des séquences

Il convient d'inciter les établissements scolaires d'un même bassin à coordonner leurs périodes de stage afin de mutualiser pratiques et ressources et d'éviter de demander aux entreprises locales d'accueillir tous les élèves sur la même période.

Proposer différentes organisations des séquences pour les élèves

Dans la très grande majorité des cas, les séquences se font individuellement, mais la séquence de 3^e peut aussi être réalisée en binômes ou en petits groupes dans une même entreprise ou en interentreprises. Sans modifier l'intérêt pédagogique de la séquence pour chaque élève, cette configuration présente des avantages :

- une plus grande souplesse dans les modalités de mise en place du stage ;
- une réduction des inégalités grâce au partage des lieux d'accueil ;
- une exploitation pédagogique plus facile en classe avant (préparation en binôme)

et après le stage (modalités communes de confrontation et de restitution des observations) ;

- une déconcentration des demandes de lieux d'accueil aux entreprises sur certaines périodes ;
- une mutualisation des ressources au bénéfice d'un nombre plus important d'opportunités de lieux d'accueil.

Proposer la séquence à différents niveaux

Dans le cadre de l'individualisation du parcours Avenir, la possibilité peut être donnée aux élèves de faire des stages dès la classe de 4^e à condition qu'ils aient 14 ans révolus.

De la même manière, pour enrichir leur expérience et en complément de la séquence de 3^e, il est tout à fait envisageable d'offrir la possibilité aux élèves des classes de 2^{de} générale et technologique d'effectuer un stage en entreprise en fin d'année scolaire (hors période de cours) ou bien pendant les périodes de vacances scolaires.

3.4.3 STRUCTURER LE STAGE

Renforcer la valeur pédagogique du partenariat avec le monde professionnel

L'intérêt pédagogique de la séquence d'observation repose en grande partie sur le partage des objectifs entre enseignants et représentants du monde professionnel et sur la continuité de l'accompagnement pédagogique des élèves de l'école à l'entreprise et de l'entreprise à l'école. Cette séquence se prépare nécessairement, en amont, par des échanges entre professeurs et représentants du monde professionnel au cours desquels sont définies précisément les attentes en termes d'apprentissage pour les élèves. Elle nécessite aussi, en aval, de réaliser un bilan partagé qui éclaire sur les acquis de chaque élève. Il convient ainsi de ne plus seulement considérer les entreprises comme de simples structures d'accueil, mais plutôt comme de véritables partenaires qui

participent à l'ensemble de la démarche pédagogique et qui pourraient être mobilisés pour d'autres actions dans le cadre du parcours Avenir.

Préparer systématiquement les jeunes à la séquence d'observation

En complément des échanges préparatoires entre enseignants et partenaires, la préparation des élèves eux-mêmes à l'expérience qu'ils vont vivre est une étape particulièrement importante à laquelle il est nécessaire d'apporter une grande attention. Cette préparation peut bien entendu associer des représentants du monde professionnel, et doit prévoir pour les élèves :

- la définition des objectifs du stage ;
- la description du processus de recherche d'une entreprise ou d'un organisme d'accueil ;
- la sensibilisation aux codes du monde du travail, si possible grâce à l'intervention d'acteurs de l'entreprise ;
- des outils d'observation (guide ou grille d'observation, fiche d'entretien, etc.) ;
- les modalités de restitution du stage attendues.

Instaurer un temps de restitution de la séquence pour tous les élèves

La rédaction d'un rapport de stage représente un exercice pédagogique particulièrement riche pour les élèves, qui leur permet de rendre compte de ce qu'ils ont observé et appris en le formalisant avec leur enseignant. Afin que chaque élève tire réellement profit de son expérience, cette étape est certainement à prévoir de façon systématique en la faisant suivre d'une restitution orale.

Plusieurs modalités peuvent être proposées :

- entre l'enseignant/e et l'élève ;
- entre l'enseignant/e, l'élève et ses pairs ;
- avec la participation des représentants de l'entreprise pour valoriser l'expérience et donner sens au partenariat école/entreprise ;
- avec la constitution d'un jury composé

d'enseignants, du personnel de direction de l'établissement, de professionnels et de pairs afin d'institutionnaliser cette étape et de lui donner un impact fort au sein de l'établissement scolaire ; cette dernière modalité est à privilégier pour faire de cette séquence un moment fort du parcours Avenir. Le recours à des supports variés (récits, reportages, mises en scène) favorisant la créativité des élèves est à encourager.

Valoriser la séquence dans l'outil Folios

En s'appuyant sur l'outil numérique Folios, le collégien enregistre le rapport de sa séquence dans son espace personnel et peut identifier, avec l'aide de son professeur référent, les compétences développées dans le cadre de cette séquence (de la recherche de l'entreprise d'accueil jusqu'à la rédaction du rapport), compétences dont il gardera trace dans l'application. Il peut également échanger sur le vécu de cette première expérience. À cet effet, une fiche d'autoévaluation peut l'aider à formaliser ce qu'il a retenu, appris, et ce qui l'a intéressé. Cette fiche pourra servir de support aux échanges avec son professeur et pourra être exploitée plus tard. Cette approche favorise la réflexion de l'élève, lui permet de prendre conscience de l'ensemble de ses acquis et l'aide peu à peu à construire son projet scolaire.

Prendre en compte la séquence d'observation en milieu professionnel dans le livret scolaire unique en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

La séquence d'observation en milieu professionnel offre à chaque élève une réelle opportunité d'acquérir et de développer des connaissances et des compétences pleinement intégrées au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle constitue une étape du parcours Avenir dont la richesse dépend grandement de la mobilisation de toute la communauté éducative et de la qualité des partenariats mis en place avec le monde professionnel.

D'ailleurs, le livret scolaire unique permet de renseigner dans les bilans périodiques du cycle 4 les activités menées dans le cadre du parcours Avenir, dont la séquence d'observation en milieu professionnel. Ainsi, cette possibilité permettra aux enseignants de relier plus étroitement la séquence d'observation en milieu professionnel aux apprentissages fondamentaux et de l'inscrire davantage dans le cadre d'une démarche pédagogique globale et cohérente qui participe de l'objectif de toute l'institution : la réussite de tous les élèves.

Néanmoins, ce moment important est une étape qui s'inscrit dans tout le parcours individuel de l'élève du collège jusqu'en terminale et qui ne l'enferme pas dans un choix d'orientation. Il doit au contraire lui ouvrir des horizons et susciter ses ambitions. Par ailleurs, la classe de 2^{de} de lycée offre la possibilité aux élèves qui le souhaitent de participer à d'autres séquences d'observation en milieu professionnel afin d'enrichir leur parcours.

Textes de référence

Modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de 16 ans

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm>

Convention relative à l'organisation de visite d'information en milieu professionnel Annexe 1
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2003/34/Annexes1.pdf>

Convention relative à l'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel Annexe 2

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2003/34/Annexes2.pdf>

Comment s'effectue l'accueil en entreprise de l'élève de moins de 16 ans ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1882>

Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège (Annexe 3, point 5)

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97270

Texte du CNEE

<http://www.cnee.fr/cid96120/23-mesures-relation-ecole-entreprise-parcours-avenir.html>

Ressources

<http://eduscol.education.fr/cid46879/sequence-d-observation-en-classe-de-troisieme.html>

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-college>, rubrique « Les stages au collège »

3.5 DÉVELOPPER ET VALORISER L'AUTONOMIE DES ÉLÈVES

Principes

Mettre l'accent sur la nécessité d'individualiser le parcours en permettant aux élèves des temps de réflexion personnelle et d'échanges avant, pendant et après les activités et les interventions des partenaires menées dans le cadre du parcours Avenir. Ces moments de retour sur leur propre vécu sont essentiels pour que les élèves puissent développer de façon autonome une représentation positive et diversifiée de leurs acquis en cernant plus précisément ce qu'ils ont appris et ce qui les intéresse. Cette représentation constitue un élément fondamental pour la construction d'un projet scolaire et professionnel éclairé, et pour l'acquisition de la compétence à s'orienter.

Développer l'autonomie des élèves, c'est aussi lutter contre les stéréotypes de genre qui marquent trop fréquemment les choix d'orientation. Il s'agit de faire découvrir aux jeunes des univers qu'ils imaginent être pour les garçons ou pour les filles mais qui peuvent en réalité les intéresser.

Une attention particulière sera portée aux élèves en situation de handicap pour qu'ils puissent bénéficier d'un parcours individualisé et d'un égal accès aux activités proposées. Pour tous les élèves, il s'agit également de leur permettre de s'informer précisément des débouchés offerts par la voie de formation ou le domaine professionnel qu'ils envisagent.

Pistes d'action

→ Permettre aux élèves de conserver sur l'outil numérique Folios leurs expériences scolaires et extrascolaires, et utiliser l'application comme support de la démarche réflexive.

→ Utiliser les heures de vie de classe et l'accompagnement personnalisé pour les temps de réflexion et d'analyse personnelle des expériences vécues.

→ Réfléchir en amont sur l'organisation, les objectifs et les modalités d'évaluation de la séquence d'observation en milieu professionnel.

→ S'appuyer sur la séquence d'observation pour développer la réflexion de l'élève et son autonomie.

→ Engager une réflexion sur la place de la séquence d'observation en milieu professionnel de 3^e et son organisation.

→ Valoriser la séquence d'observation en milieu professionnel de 3^e, notamment dans Folios et par l'organisation de soutenance devant des jurys composés d'enseignants, de partenaires et de groupes de pairs.

→ Sensibiliser les élèves de lycée général et technologique aux stages qu'ils peuvent effectuer en particulier à la fin de la 2^{de}.

→ Engager les équipes pédagogiques à conduire des actions qui permettent aux élèves de se projeter dans un parcours de formation ou un métier (concours « je filme le métier qui me plaît », jeu de rôle, opération « Conjuguez au féminin les métiers du bâtiment », création d'une mini-entreprise, etc.).

→ Développer des séquences pédagogiques dédiées à l'égalité entre les filles et les garçons en s'appuyant sur les ressources proposées par de nombreux partenaires, ainsi qu'en profitant des temps forts tels que la semaine de l'entrepreneuriat féminin.

→ Solliciter le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue pour son expertise du conseil individualisé et ses connaissances des voies de formation et de leurs débouchés.

Ressources

→ Sites des partenaires.

→ Programme prévisionnel des actions éducatives sur Éduscol.

3.6 COMMUNIQUER SUR LE PARCOURS AVENIR

Principes

Pour que toute la communauté éducative puisse s'approprier le parcours Avenir, le/la chef/fe d'établissement et son équipe définissent tous les publics cibles (enseignants, élèves, parents, partenaires...) et les différents supports en fonction des publics concernés. Au niveau de la classe, les professeurs ne manqueront pas d'échanger avec les parents lors des réunions parents/professeurs sur les actions qui ont été réalisées dans le cadre du parcours Avenir.

Pistes d'action

→ Au niveau de l'établissement :

- créer des documents lisibles, communicables aux parents, aux élèves, aux nouveaux arrivants, qui présentent la carte du parcours en y intégrant les interventions des partenaires ;

- communiquer à l'académie les dates des journées de découverte des métiers et du monde professionnel.

→ Au niveau des élèves :

- présentation par les élèves, lors de journées portes ouvertes, des éléments du parcours qu'ils ont appréciés avec les partenaires en appui ;

- communication entre pairs sur le parcours : débat croisé de classe à classe, par exemple.

Ressources

→ Utiliser le site de l'établissement pour communiquer sur les événements organisés dans l'établissement.

→ Avoir une rubrique dédiée au parcours Avenir visible sur le site de l'établissement.

→ Établir un répertoire des personnes-ressources et des intervenants (coordonnées et missions).

→ Formaliser la « carte du parcours » (carte heuristique, PPT, document Word, etc.)

comme outil de communication en direction des équipes pédagogiques et des parents.

→ Se référer aux fiches Qualéduc « communication ».

3.7 S'APPUYER SUR L'OUTIL NUMÉRIQUE FOLIOS

L'application Folios est une application numérique créée par l'Onisep en collaboration avec la DGESCO au service des quatre parcours éducatifs : le parcours Avenir, le parcours d'éducation artistique et culturel, le parcours citoyen et le parcours éducatif de santé mis en place par loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Pour les élèves, cette application permet de formaliser et de conserver les expériences et les compétences développées dans les quatre parcours. À disposition de chaque élève, Folios permet de s'approprier son propre parcours, d'en garder une traçabilité dans le temps et de développer une forme d'autonomie dans ses apprentissages. C'est également un support important pour mobiliser ses capacités réflexives.

Pour les équipes pédagogiques et éducatives, cet outil leur offre la possibilité d'un travail collaboratif, en particulier lors des phases de transition école/collège et collège/lycée, mais aussi lors d'un changement de niveau ou pour encourager un travail collégial de l'équipe pédagogique autour des parcours de l'élève. Folios s'inscrit dans la dynamique de la formation tout au long de la vie.

Ressources

→ Pour accompagner sa généralisation et son appropriation, l'Onisep a élaboré des actions de formation en académies. Son réseau de correspondants Folios s'efforce de répondre au plus près aux besoins des équipes éducatives en établissements scolaires, en lien avec le réseau des DAAC. Des manuels et des didacticiels, conçus selon les profils des publics (professionnels, élèves, parents...),

sont accessibles en téléchargement depuis la rubrique « Aide », pour faciliter la prise en main de l'application. L'Onisep a également réalisé un parcours de formation m@gistère à l'utilisation de Folios, qui est mis à la disposition des académies. Cette formation à distance asynchrone est conçue pour permettre aux intéressés de se former de manière autonome.

3.8 ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS AVENIR

Principes

Il s'agit d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la mise en œuvre du parcours Avenir en début d'année, et de proposer des pistes d'amélioration sur les champs qui ont été peu développés. Néanmoins, il est toujours possible de réajuster, au fil de l'eau, des actions spécifiques.

Pistes d'action

- Présenter chaque année l'avancée du parcours Avenir aux membres du CA.
- Proposer aux élèves un questionnaire (en suivant une cohorte sur 4 années) pour évaluer leur conscience du parcours suivi et de leurs acquis.
- Resituer les avancées du parcours dans le cadre du contrat d'objectifs de l'établissement.
- Communiquer aux partenaires locaux le bilan du parcours annuel afin de promouvoir des accompagnements sur les plans matériels et financiers.
- Indiquer les formations prévues - locales, académiques et/ou nationales - des personnels.
- Indiquer les outils d'aide et les indicateurs prévus à différents termes.

Ressources

- Grille d'autopositionnement.
- Démarche Qualéduc/démarche qualité.
- Méthode d'autoévaluation proposée sur Éduscol.

POINTS DE REPÈRE ET RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

4.1 GRILLE DE POSITIONNEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS AVENIR À DESTINATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

La mise en œuvre du parcours Avenir au sein des établissements scolaires nécessite d'agir sur plusieurs dimensions. Cette grille vous invite à situer votre action sur ces dimensions et à envisager les principaux aspects de cette

mise en œuvre. Ce document n'a pas valeur de questionnaire ou d'enquête. C'est un outil d'autopositionnement de l'établissement qui peut être renseigné à différents moments de l'année afin d'apprécier les progrès et les marges de progression.

Chaque dimension est caractérisée par le descriptif d'une position minimale et d'une position maximale. Vous vous placerez dans la colonne qui correspond le plus à la situation de votre établissement entre ces deux propositions.

Élaboration du parcours Avenir dans le cadre du projet d'établissement	Il y a peu de réflexions au sein des différentes instances de l'établissement (conseil d'enseignement, conseil pédagogique, conseil de la vie collégienne, conseil de la vie lycéenne) sur la mise en cohérence de temps, d'actions, d'apports disciplinaires permettant l'installation du parcours Avenir.	Des réflexions menées au sein des différentes instances de l'établissement (conseil d'enseignement, conseil pédagogique, conseil de la vie collégienne, conseil de la vie lycéenne) ont établi une carte cohérente du parcours Avenir.
	La majorité des interventions liées au parcours Avenir concerne plutôt les niveaux d'orientation.	Les interventions liées au parcours Avenir s'inscrivent dans un programme global et cohérent qui concerne tous les niveaux.
	Au sein de la classe, les interventions dédiées au parcours Avenir sont identiques pour tous les élèves sans qu'il y ait de travail individuel proposé.	Sont prévus au sein de la classe des travaux individuels, de groupe ou collectifs liés au parcours Avenir.
	La progression des interventions est peu envisagée dans le cadre des transitions de niveaux, de cycles et du collège aux lycées.	Les transitions de niveaux, de cycles et du collège aux lycées sont élaborées collectivement avec les enseignants (y compris dans la transition collège/lycées). Une progression est prévue dans les changements de cycles.
	Les interventions dévolues au parcours Avenir ne sont mises en œuvre que dans quelques dispositifs pédagogiques de l'établissement (EPI, heures de vie de classe, AP, enseignements d'exploration, stages).	Les interventions dévolues au parcours Avenir sont prises en compte dans l'ensemble des dispositifs pédagogiques de l'établissement (EPI, heures de vie de classe, AP, enseignements d'exploration, stages) et dans les heures de cours en lien avec toutes les disciplines et avec le socle commun.
	Les interventions proposées portent essentiellement sur un seul objectif du parcours Avenir.	Les interventions développées portent sur les trois objectifs du parcours Avenir de façon équilibrée.

Élaboration du parcours Avenir dans le cadre du projet d'établissement	Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue est peu associé/e à l'élaboration de la carte du parcours Avenir.		Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue contribue activement à l'élaboration de la carte du parcours Avenir.
	Seules quelques interventions concernant l'orientation sont mentionnées dans le projet d'établissement, sans lien explicite avec le parcours Avenir.		Le parcours Avenir constitue le cadre du volet orientation du projet d'établissement.
Information et mise en œuvre	Seule une information générale est adressée aux enseignants par le/la chef/fe d'établissement sans prévoir une réflexion et un travail d'équipe.		Le/la chef/fe d'établissement développe une communication détaillée auprès de toute l'équipe pédagogique sur le parcours Avenir (plaquette, intervention lors de réunions avec les enseignants) et favorise les temps de travail en équipe.
	Une information partielle sur le parcours Avenir est délivrée aux parents en début d'année.		Les parents sont destinataires d'une information spécifique sur le parcours Avenir. Ils sont sollicités pour participer à des interventions pour le parcours Avenir dans un cadre défini avec les enseignants au niveau de l'établissement.
	Peu d'interventions menées sur le parcours Avenir sont présentées au sein du conseil de classe collectivement et individuellement.		Les interventions menées font l'objet d'une présentation au cours du conseil de classe collectivement et individuellement. Elles peuvent figurer sur le livret de compétences.
Acteurs impliqués	Seuls quelques personnels s'impliquent dans la mise en œuvre du parcours.		Toute l'équipe éducative de l'établissement s'implique dans la mise en œuvre du parcours (enseignants, enseignants-documentalistes, CPE, COP).
	La sollicitation des IA-IPR est faible. L'ancrage disciplinaire est peu réalisé par les enseignants.		L'appui des IA-IPR est sollicité et un travail avec l'équipe pédagogique est mené afin d'ancrer les interventions dans les champs disciplinaires et interdisciplinaires.
	Quelques partenariats sont établis avec des entreprises, associations, collectivités territoriales, etc. Il n'y a pas de cadre défini régulant les actions partenariales.		Les partenariats sont mutualisés et optimisés au niveau du réseau d'établissement. Un répertoire des ressources a été élaboré à partir des ressources de chaque établissement. Un cadre défini existe qui régule chaque action partenariale au niveau de l'établissement.
	Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue intervient peu dans l'élaboration et le déroulement des interventions.		Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue participe à la définition, à l'organisation et au déroulement de nombreuses interventions.

Outils et ressources utilisés	Les ressources utilisées par les enseignants sont peu mutualisées au sein de l'établissement.	Les ressources sont répertoriées au sein de l'établissement et largement diffusées en lien avec le/la professeur/e documentaliste et le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue.
	La mutualisation des ressources au niveau du réseau d'établissement est peu développée.	Tous les outils et ressources développés dans l'établissement sont mis à la disposition du réseau d'établissement.
	Les enseignants sont peu formés à l'utilisation de l'application Folios.	Une formation locale à destination des enseignants est organisée par le/la chef/fe d'établissement et une réflexion de l'équipe pédagogique est engagée pour définir les modalités d'utilisation de Folios.
	L'application Folios n'est encore utilisée que par quelques enseignants avec leurs élèves.	L'utilisation de Folios s'inscrit dans le cadre d'une démarche pédagogique adoptée par tous les enseignants pour tous les élèves.
Évaluation des interventions mises en place	Une évaluation de la mise en œuvre du parcours Avenir n'est pas encore prévue.	L'évaluation de la mise en œuvre du parcours Avenir est prévue dans le cadre du projet d'établissement.
	L'évaluation ne mobilise pas l'avis des élèves et des familles.	L'évaluation permet de prendre en compte le retour des élèves et des familles sur les actions proposées.

4.2 POUR EN SAVOIR PLUS SUR... (FOLIOS, EPI, CLEE...)

4.2.1 FOLIOS, MODE D'EMPLOI

Folios est accessible depuis tout poste connecté à Internet. Différents profils d'utilisateurs ont accès à l'application :

- les administrateurs de l'établissement, qui ont à gérer tous les aspects techniques et d'administration ;
- les équipes éducatives et de direction, qui accompagnent la mise en œuvre des parcours et le suivi des élèves ;
- les élèves, pour qu'ils gardent une trace de leurs parcours tout au long de leur scolarité ;
- les parents, qui peuvent ainsi être informés de ce qui est fait dans la classe de leur enfant ;
- les partenaires de l'établissement, telles que des associations, qui pourront intervenir en cours d'année ;
- des contributeurs tels que la DGESCO, les services académiques et l'Onisep, qui mettent à disposition des ressources pour les parcours.

Les comptes utilisateurs

Un compte utilisateur est créé pour chacun des utilisateurs de Folios, grâce à un système d'identification unique.

En cas de changement d'établissement dans la même académie, chaque compte créé est automatiquement rattaché au nouvel établissement. En cas de changement d'académie, le compte sera recréé et l'utilisateur pourra facilement importer toutes ses données dans son nouveau compte. L'ensemble des comptes utilisateurs est généré, puis mis à jour de façon automatisée, toutes les nuits, pour permettre aux usagers un accès optimal à leurs contenus.

Lors de sa première connexion, tout utilisateur doit impérativement vérifier les paramètres de son compte.

Les fonctionnalités disponibles pour les professionnels

Chaque professionnel/le a à sa disposition deux types d'espaces de travail :

→ « Mes documents », de type individuel et privé, qui n'est visible que par lui-même/elle-même ;

→ « Mes espaces », communs avec les autres professionnels de l'établissement et/ou les élèves.

« Mes documents »

C'est un espace dans lequel le /la professionnel/le peut stocker et organiser ses documents et formulaires : productions originales, sous tout format (documents texte, tableurs, images...); productions réalisées directement dans Folios, à partir de recherches ou de documents Internet, ou à partir des ressources proposées dans Folios. Le contenu est pérenne : il est conservé d'une année sur l'autre.

« Mes espaces »

Dans cette rubrique, le/la professionnel/le retrouvera toutes les classes et les groupes de travail dans lesquels il/elle intervient, quels que soient son ou ses établissements. Partagés avec les autres enseignants de l'établissement, qui ont également les droits d'écriture, de modification et de lecture, ces espaces collectifs sont accessibles en lecture seule par les élèves. En effet, c'est dans ces espaces qu'arrivent les documents qui sont mis à leur disposition. Une fois un document copié dans un espace classe ou groupe de travail, il est possible d'en informer les membres de cet espace en postant un message collectif. Une notification est générée automatiquement pour les membres de cet espace.

En pratique, il est conseillé de créer ses documents dans son espace personnel avant de les copier dans les espaces communs. En effet, contrairement aux espaces personnels, les classes et groupes de travail sont purgés à chaque rentrée scolaire. L'utilisation de cet espace commun demande une concertation préalable de l'équipe.

« Mes élèves »

Cet onglet permet de consulter les documents, profil et CV des élèves de chaque classe ou groupe de travail auxquels est rattaché/e le/la professeur/e. Il lui est ainsi possible de vérifier le travail de ses élèves à tout moment.

Dans Folios, chaque professeur/e disciplinaire est automatiquement rattaché/e à ses classes.

En revanche, le/la professeur/e documentaliste, le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue et les autres personnels doivent demander leur rattachement à l'administrateur Folios de l'établissement.

« Communication »

Pour communiquer avec sa classe, le/la professionnel/le peut saisir des actualités (information, annonce) ou des événements, qui seront publiés dans l'agenda. La liste de ses contributions antérieures lui permet de les modifier ou de les supprimer rapidement. Il est possible de définir le public ciblé, et ainsi de diffuser une information à un groupe de destinataires précis (équipe professionnelle d'une ou plusieurs classes, élèves d'une ou plusieurs classes, parents...).

« Mes ressources »

Actuellement, quatre parcours sont disponibles, qui offrent tous des ressources. Tout document-ressource jugé intéressant peut être importé dans « Mes documents ». Le/la professionnel/le peut alors le modifier à sa convenance, avant de le publier dans un espace classe pour l'exploiter avec ses élèves.

Les ressources disponibles pour le parcours Avenir sont organisées selon le principe suivant :

- une partie nationale commune à tous les établissements, avec un classement des ressources par types d'établissements et par niveaux. Chaque rubrique nationale propose des activités de classe (séquences pédagogiques), des documents d'information (textes, productions partenariales et bouquet de services Onisep) et un kit élève, qui regroupe des guides et des liens qui leur sont dédiés;
- une partie académique, avec des contenus spécifiques.

Les fonctionnalités disponibles pour les élèves

L'élève acteur de son espace

L'espace individuel de l'élève est un espace personnel dont l'élève est propriétaire. Si le professionnel a un droit de regard sur celui-ci, il ne dispose pas de droit d'écriture et ne peut ni déposer directement, ni supprimer

des documents. De fait, l'outil Folios a été conçu de manière à développer la capacité d'autonomie et d'initiative de l'élève afin de le rendre acteur de son parcours.

Dans ce contexte, il peut être légitime de s'interroger sur la présence éventuelle de contenus inadaptés (par exemple : revêtant un caractère diffamatoire, illicite, illégal, raciste, homophobe, injurieux, obscène, violent, discriminatoire...) qui seraient stockés dans l'espace personnel d'un élève. Aussi, il convient de rappeler que les élèves sont informés en début d'année du fait que leurs espaces sont visibles par les membres de l'équipe éducative de leur établissement, mais que les documents stockés dans cet espace ne sont ni publiables, ni visibles par des personnes autres que les membres de l'équipe éducative de l'établissement. Parents et autres élèves n'ont donc pas accès à cet espace ni à son contenu. Si, malgré tout, un contenu est considéré comme inapproprié, il conviendra, selon les circonstances, d'en discuter avec l'élève, d'alerter la direction ou, de solliciter l'administrateur académique afin de faire supprimer ces contenus.

Enfin, il faut rappeler que chaque élève, tout comme d'ailleurs chacun/e des utilisateurs de l'application, doit signer, lors de sa première connexion, la charte d'utilisation pour pouvoir accéder à l'outil. Dès lors, l'élève dégage le chef d'établissement de toute responsabilité liée au contenu de son espace personnel. Cette charte d'utilisation a fait l'objet d'un dépôt par l'Onisep à la CNIL et a été validée pour l'usage de Folios dans le périmètre scolaire.

« Mes documents » :

l'espace de l'élève

L'espace de stockage intitulé « Mes documents » permet à l'élève de stocker et d'organiser ses documents, recherches ou productions. Sa pérennité est garantie tout au long de la scolarité de l'élève, au collège puis au lycée. Si l'élève change de classe ou d'établissement, il retrouvera ses documents. Une arborescence par défaut est proposée pour l'aider à organiser ses contenus. Quand l'élève a terminé un travail, il/elle peut l'adresser, via Folios, directement à son/sa professeur/e.

« Mon profil »

L'élève peut renseigner directement sa fiche profil, en toute autonomie. Il/elle travaille ainsi sur la connaissance de soi et met en valeur les compétences développées dans le cadre scolaire et lors de ses activités extra-scolaires. Le/la professionnel/le peut commenter la fiche de ses élèves. Dans ce cas, ses remarques apparaîtront dans les fils de discussion de la page d'accueil.

« Mon CV »

Cette rubrique a été conçue pour aider les élèves à rédiger leur CV : informations personnelles, compétences, formations et diplômes, expériences, stages... Chaque élève peut éditer son CV au format PDF, selon des modèles de mise en page prédéfinis et le diffuser, dans le cadre d'une recherche de stage par exemple. De même que pour la fiche profil, le/la professionnel/le peut commenter le CV.

« Mes ressources »

Des ressources nationales ou régionales sont communes aux élèves et aux professionnels, notamment des documents d'information (textes, productions partenariales et bouquet de services Onisep) et un kit élève, qui regroupe un ensemble de guides, et des liens qui leur sont dédiés.

4.2.2 LES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES (EPI)

Les EPI se déroulent sur les 3 années du cycle 4 et concernent tous les élèves, à raison de 2 à 3 heures par semaine (durée identique pour tous les élèves d'un même niveau de classe). Ils se fondent sur des démarches de projet interdisciplinaires conduisant à des réalisations concrètes, individuelles ou collectives.

Les EPI s'appuient sur les disciplines et permettent une prise de conscience, par leur mise en pratique, de la transversalité des compétences du socle commun. Ils aident à donner du sens aux enseignements et à lever les barrières entre les disciplines.

Ils contribuent à la mise en œuvre des parcours des élèves (citoyen, Avenir,

éducation artistique et culturelle). Parmi les thématiques possibles, l'EPI « Monde économique et professionnel » est en lien évident avec le parcours Avenir, mais les EPI dans les autres thématiques peuvent aussi y participer.

4.2.3 LES RELATIONS ÉCOLE-ENTREPRISE

L'ouverture de l'école vers l'entreprise permet aux élèves d'avoir une meilleure connaissance du monde professionnel et les aide dans leurs choix d'orientation. De multiples actions permettent à ces deux mondes de se connaître. La relation école-entreprise mobilise de nombreux acteurs. Dans les académies, elle est animée par des personnels de l'Éducation nationale (chargés de mission école-entreprise) et des cadres détachés de leur entreprise (ingénieurs pour l'école) notamment.

<http://eduscol.education.fr/cid48044/acteurs.html>

Pour aller plus loin :

→ **Les grands événements de la relation école-entreprise :**

- la semaine école-entreprise (en novembre);
 - la semaine de l'industrie (en mars);
 - la semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin (en mars);
 - la semaine de l'économie sociale et solidaire (en mars);
 - la journée du monde économique et professionnel est également un des leviers pour favoriser le lien école-entreprise
- <http://eduscol.education.fr/cid45666/semaine-ecole-entreprise.html>

→ **Les actions école-entreprise en académie**

Consulter les sites académiques dédiés au partenariat avec le monde professionnel

<http://eduscol.education.fr/cid48045/parteneriat-avec-monde-professionnel-academies.html>

→ Dans certaines académies, des **comités locaux éducation-économie (CLEE)** sont mis en place et contribuent au développement des partenariats locaux.

→ **Les actions à destination des enseignants**

Le Cerpep (Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions) est une structure qui, au sein de l'Inspection générale, propose une offre de formation continue en lien avec des entreprises, et d'autres organisations, sous forme de stages d'immersion des enseignants et d'autres personnels de l'éducation.

<http://eduscol.education.fr/pid31668/l-offre-stages-courts-cerpep.html>

<http://eduscol.education.fr/cid83329/presentation-du-cerpep.html>

4.3 RESSOURCES ONISEP

Pour contribuer à la mise en œuvre du parcours Avenir, l'Onisep met à la disposition des équipes éducatives un ensemble de ressources pédagogiques répondant aux objectifs et aux exigences de ce parcours.

1. Des ressources pour tous les publics

→ L'information sur le monde économique et professionnel

Le site www.onisep.fr permet aux élèves d'accéder à une information systématique sur les métiers.

Près de 700 fiches métiers, couvrant tous les secteurs professionnels, sont actuellement disponibles. Plusieurs modalités de recherche sont possibles : par nom de métier, par secteur professionnel ou par centre d'intérêt. À l'occasion de la publication de chaque ouvrage de la collection « Parcours » (30 titres en tout, un quiz est proposé pour permettre un premier niveau d'exploration des métiers et engager à la découverte de ce secteur. Des témoignages vidéo de jeunes professionnels viennent enrichir ces contenus éditoriaux.

<http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>

→ L'information sur les formations

L'Onisep diffuse aux élèves et aux familles, aux différents niveaux de la scolarité (6^e, 3^e, 2^{de}, post-bac), des mini-guides destinés à faciliter l'appropriation des parcours de formation initiale. Le guide *Entrer en 6^e - Découvrir le collège*, diffusé via les collèges, est destiné à donner des points de repère aux parents. Les points clés de la réforme du collège y sont expliqués. Pour accompagner la diffusion du guide *Après la 3^e*, l'Onisep en propose une exploration ludique aux élèves, qui sont invités à répondre à une série de quiz en ligne, leur permettant de prendre connaissance des spécificités des voies qui s'offrent à eux et des formations et des diplômes qu'ils pourront préparer au lycée ou au CFA.

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-college/Actus-2016/Telechargez-le-guide-gratuit-Onisep-Entrer-en-6e-Decouvrir-le-college-rentree-2016>

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Centre/Equipes-educatives/Ressources-pour-le-Parcours-Avenir/Découvrir-le-guide-Après-la-3e>

→ Flash métiers

Flash métiers propose une découverte des métiers de façon ludique grâce à un plateau jeu interactif pour les élèves de la 4^e à la 2^{de}. L'entrée se fait par les centres d'intérêt. Un portrait de chaque professionnel est accessible via une vidéo.

<http://flashmetiers.onisep.fr>

2. Des ressources pour les parents

Pour accompagner et aider les familles à mieux se repérer dans le système scolaire et à mieux appréhender les enjeux de l'école pour leurs enfants, l'Onisep a mis en ligne un espace dédié aux parents.

L'ensemble de ses contenus et des supports d'information a été adapté pour qu'ils soient compréhensibles par tous. D'une part, une foire aux questions, construite à partir des interrogations les plus fréquentes des parents, permet d'apporter des réponses

concrètes aux interrogations des parents, de la maternelle au post-bac; d'autre part, une série de cinq vidéos a été conçue et réalisée pour expliquer l'école aux parents. La première d'entre elles, « La mission de l'école », est traduite en neuf langues. Ces vidéos sont conçues pour servir de support d'échanges avec les parents, à l'occasion de réunions organisées au sein de l'établissement ou dans son environnement. Elles sont toutes téléchargeables.

www.onisep.fr/Parents

3. Des ressources pour les équipes éducatives

- Liste des partenariats nationaux de l'Éducation nationale avec des entreprises <http://www.education.gouv.fr/cid56432/les-partenaires-du-monde-professionnel.html>
- Liste des accords-cadres <http://eduscol.education.fr/cid45665/accords-cadres-textes.html>
- Liste des conventions-cadres <http://eduscol.education.fr/cid45659/conventions-cadres-textes.html>

La page dédiée aux ressources sur le parcours Avenir

Plus de 200 fiches sont actuellement disponibles sur cette page dédiée, dont l'objectif est de permettre aux enseignants d'accéder à des ressources clés en main et adaptables à leurs besoins, en fonction du travail engagé avec la classe. Ce fonds est destiné à s'enrichir tout au long de l'année. Ces ressources sont présentées selon une entrée par dossiers, en fonction des projets thématiques pour lesquels elles ont été créées. Cependant, chaque enseignant/e peut choisir de privilégier l'entrée disciplinaire, qui lui permettra, pour chacun des cycles et des niveaux, d'accéder directement aux contenus pédagogiques qui l'intéressent. L'accès a été simplifié au maximum : l'internaute sélectionne une discipline, puis un type d'établissement (collège, lycée ou lycée professionnel) et enfin un niveau de classe. Les séquences disponibles apparaissent.

Pour chacune des fiches, les objectifs concernés du parcours Avenir sont mentionnés, comme les interactions entre disciplines, les contraintes à prendre en compte, ainsi que les formes de prolongement possibles de la séquence. Des exemples d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) sont proposés. Toutes ces ressources sont susceptibles d'intégrer l'application Folios, qui est désormais accessible dans l'ensemble des académies.

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Ressources-pedagogiques-pour-le-parcours-Avenir>

Dossiers présentés sur le site de l'Onisep

→ « Sciences et métiers »

Près de 60 séquences pédagogiques ont été conçues par un groupe de travail interacadémique, piloté par l'Inspection générale, réunissant enseignants des disciplines scientifiques, corps d'inspection et personnels d'orientation de cinq académies. L'objectif ? Répondre au besoin de développer des vocations scientifiques, en privilégiant l'approche interdisciplinaire. Ces séquences s'adressent aux enseignants de mathématiques, de physique-chimie, de sciences de la vie et de la Terre, ou de technologie-SI. Elles couvrent les niveaux de la 6^e à la T^{le}.

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Sciences-et-metiers>

→ « Les métiers au cœur de la classe »

Le dossier « Les métiers au cœur de la classe » se présente comme un corpus d'une vingtaine de séquences pédagogiques qui répondent à un double objectif : réaffirmer l'ancrage disciplinaire, tout en l'enrichissant de l'apport des disciplines autres que scientifiques, pour engager les élèves dans la découverte du monde économique et professionnel. De fait, tous les objectifs du parcours Avenir sont sollicités : à partir d'une situation initiale, chacune de ces séquences

confronte les élèves à la résolution de tâches complexes, les pousse vers des démarches d'investigation et de recherche, et mobilise leur sens de l'engagement et de l'initiative, contribuant ainsi à les aider à élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnelle et à développer leur compétence à s'orienter. Les séquences proposées répondent aux objectifs des enseignements pratiques interdisciplinaires, pour le collège, et à ceux de l'accompagnement personnalisé, pour le collège comme pour le lycée.

Un parcours de formation est disponible sur la plateforme M@gistère pour aider à la prise en main des « métiers au cœur de la classe ». Niveaux de classe : de la 6^e à la T^{le}.

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Les-metiers-au-coeur-de-la-classe>

→ « Cité orientée »

« Cité orientée » est un web-documentaire innovant, ludique et participatif sur l'orientation scolaire et professionnelle, réalisé en coproduction avec France TV Éducation, Agefa PME et Vanglabeke Films. Au fil de sa visite interactive de la cité, l'internaute rencontre les habitants qui décrivent leur expérience du monde professionnel. Dans cette cité, les secteurs d'activité prennent l'apparence de quartiers ludiques dont chaque bâtiment, maison ou immeuble abrite un métier ou une famille de métiers. Pour chacun des 36 personnages, cinq courtes vidéos (ou « modules ») ont été réalisées : un portrait, l'avis d'un proche, l'avis d'un professeur ou d'un professionnel, le stage, la conclusion de l'expérience. Dix séquences pédagogiques destinées aux élèves de la 5^e à la T^{le} accompagnent ce web-documentaire. Elles visent à amener les élèves à prendre conscience des facteurs intervenant dans un choix d'orientation et à développer une attitude proactive dans leur cheminement personnel.

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Livret-Cite-Orientee/>

→ « Ce sera moi »

L'Onisep s'est associé à la chaîne de télévision Gulli, avec le concours d'Agefa PME, pour faire découvrir à près de 30 jeunes entrant au collège les métiers qui les passionnent. Un livret pédagogique vise à accompagner cette série télévisée, en direction des élèves des classes de 6^e et de 5^e. Ils pourront à leur tour confronter leurs rêves à la découverte du monde économique et professionnel, en explorant les univers professionnels, les relations entre les participants, la chronologie du projet, la scénarisation des épisodes...

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Parcours-Avenir/Ce-sera-moi-livret-pedagogique>

→ « Égalité filles-garçons »

Une douzaine de séquences et un quiz sont proposés pour les publics de collège et de lycée. Ces séquences constituent des réponses à mettre en œuvre en classe pour faire progresser l'égalité entre les filles et les garçons tout au long des parcours de formation et de leur insertion sociale et professionnelle. Les représentations liées au genre sont examinées à partir de l'analyse de parcours de formation, d'exemples de choix professionnels, etc. Ces premières séquences seront prochainement complétées.

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Egalite-filles-garcons>

→ La collection des kits pédagogiques

L'Onisep est engagé depuis de longues années dans une démarche de partenariat et de coélaboration de contenus avec les branches, les fédérations et les syndicats professionnels, afin d'offrir aux équipes éducatives des contenus pédagogiques en mesure de répondre aux questions posées par l'accompagnement didactique de la découverte du monde économique et professionnel et de la préparation des projets de formation et d'insertion des élèves et des étudiants.

Un ensemble de kits sectoriels conçus pour les enseignants de collège, de lycée ou de

lycée professionnel permet d'engager ses classes dans la découverte d'un secteur professionnel déterminé.

Les domaines actuellement explorés sont les suivants : les métiers d'art, la mode et le luxe, le monde agricole, le monde de l'industrie, les transports aériens, le monde du paysage. D'autres secteurs feront l'objet d'une prochaine mise en ligne : le bâtiment et les travaux publics ; le musée, en lien avec le Centre Pompidou ; le numérique ; l'inclusion scolaire des élèves handicapés ; les objets connectés (Produits et Professions scientifiques-Pro2S).

Conçus comme des modules pédagogiques web, ces kits sont accessibles en mode adaptatif (responsive design), pour une utilisation sur les supports mobiles.

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique#Kits-pedagogiques>

4.4 AUTRES RESSOURCES

4.4.1 LIENS VERS QUELQUES RESSOURCES ACADÉMIQUES :

- Académie de Grenoble
www.onisep.fr/content/download/813454/15219043/file/Parcours+avenir.pdf
- Académie de La Réunion
https://www.ac-reunion.fr/fileadmin/ANNEXES-ACADEMIQUES/01-SERVICES-ACADEMIQUES/service-saio/Fichiers/Livret_proviseur_Reunion_sept_2015.pdf
- Académie de Nancy-Metz
http://www4.ac-nancy-metz.fr/livres/parcours-avenir/documents/Parcours_Avenir_Academie_Nancy_Metz_Mars_2016.pdf
- Académie de Strasbourg
<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/college2016/parcours-avenir/>
- Académie de Toulouse
<http://docplayer.fr/14555481-Le-parcours-avenir-guide-academique-de-mise-en-oeuvre-rentree-2015-coordination-ien-io-catherine-courbaigts-jean-michel-julita-helene-homs.html>
- Académie de Lyon
<http://www.onisep.fr/content/download/855905/16228751/file/Onisep-lyon-parcours-avenir-mars-2016ok.pdf>

4.4.2 DEUX GUIDES PRATIQUES ÉDITÉS PAR LE CNEE POUR FACILITER LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE

- Un guide à destination des entreprises
http://cache.media.education.gouv.fr/file/CNEE/12/9/2015_CNEE_guideentreprises_507129.pdf
- Un guide à destination des équipes éducatives
http://cache.media.education.gouv.fr/file/CNEE/12/7/2015_CNEE_guideecole_507127.pdf

4.5 TEXTES DE RÉFÉRENCE

Concernant le parcours Avenir

- Loi n° 2013- 595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République : article 47 instituant le parcours individuel

d'information et de découverte du monde économique et professionnel (renommé parcours Avenir)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>

Article 47 de la loi

« Art. L. 331-7. – L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte du développement de leurs aspirations et de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Elles favorisent la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les filières de formation.

« Afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation, un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est proposé à chaque élève, aux différentes étapes de sa scolarité du second degré.

« Il est défini, sous la responsabilité du chef d'établissement et avec l'élève, ses parents ou son responsable légal, par les conseillers d'orientation-psychologues, les enseignants et les autres professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations contribuent à la mise en œuvre de ce parcours. »

- Arrêté du 1^{er} juillet 2015, BOEN n° 28 du 9 juillet 2015 relatif au parcours Avenir http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

Article 1 – Le parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu par l'article L. 331-7 du code de l'éducation prend l'appellation « parcours Avenir ». Ce parcours doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Le référentiel de ce parcours est annexé au présent arrêté.

Article 2 – Ce parcours est mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale.

Pendant la scolarité obligatoire, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini à l'article D. 122-1 du code de l'éducation.

Au lycée, l'évaluation des acquis des élèves est prise en compte dans leur livret scolaire, après avis du conseil de classe.

Annexe

1. Préambule

Le monde du travail est un monde en évolution permanente et l'obligation d'innovation en est devenue une composante importante. Dans ce contexte, les caractéristiques de la vie professionnelle de demain seront d'exercer des fonctions variées et de changer de domaines d'activités ou de métiers. Dans cette situation de mutation, il convient de permettre à chacun de repérer, anticiper et participer à ces évolutions, de développer son niveau de qualification et de connaissances et éventuellement de réorienter son projet professionnel tout au long de sa vie comme le précise la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

(...)

3. Enjeux et principes du parcours

Le parcours doit être conçu comme une ouverture culturelle, en articulation avec les contenus disciplinaires, permettant un enrichissement des représentations des métiers et des formations pour tous les élèves quel que soit leur projet d'orientation.

Ce parcours se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège ou encore les périodes de formation en milieu professionnel dans la voie professionnelle.

Concernant le collège

- Décret n° 2015-544 et arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège

Enseignements primaire et secondaire

Enseignements au collège

Organisation

NOR : MENE1515506C

circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015

MENESR - DGESCO A1-2

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République confie au collège unique, dont elle réaffirme le principe, la mission de conduire les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le collège unique est à la fois un élément clé de l'acquisition, par tous, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et un creuset du vivre ensemble. C'est pourquoi la mixité sociale et scolaire au sein des classes fait l'objet d'une attention spécifique.

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture (publié le 2 avril 2015 au Journal officiel), les nouveaux programmes de cycle de la scolarité obligatoire, la nouvelle politique de l'évaluation des élèves et la nouvelle organisation des enseignements au collège doivent concourir à faire du collège, pour chaque élève, le tremplin vers la poursuite de ses études, la construction de son avenir personnel et professionnel, et la préparation à l'exercice de la citoyenneté.

L'objectif du collège est double : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans tous les enseignements et développer les compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens. Assurer un même niveau d'exigence pour que tous les élèves acquièrent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture par une priorité centrale donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux est un impératif. Toutes les disciplines d'enseignement contribuent à la maîtrise de ces savoirs.

2. Les enseignements pratiques interdisciplinaires et les enseignements de complément
Les enseignements pratiques interdisciplinaires concernent les élèves du cycle 4. Ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective (qui peut prendre la forme d'une présentation orale ou écrite, de la constitution d'un livret ou d'un carnet, etc.). Ils peuvent être mis en œuvre progressivement tout au long du cycle 4. Le volume horaire hebdomadaire qui leur est consacré peut ainsi être croissant de la classe de cinquième à la classe de troisième. Des heures professeurs peuvent être mobilisées notamment pour des interventions conjointes de plusieurs enseignants.

Chaque enseignement pratique interdisciplinaire porte sur l'une des thématiques interdisciplinaires suivantes : corps, santé, bien-être et sécurité ; culture et création artistiques ; transition écologique et développement durable ; information, communication, citoyenneté ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ; monde économique et professionnel ; sciences, technologie et société.

Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements pratiques interdisciplinaires. Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, dans leurs champs de compétences respectifs, ont vocation à apporter leur expertise dans leur conception et à participer à leur mise en œuvre. Le programme d'enseignement du cycle 4 fixe le cadre des contenus enseignés pour chacune de ces thématiques.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle ainsi que du parcours Avenir. La mise en œuvre des parcours doit favoriser la participation d'autres personnels de l'établissement et les partenariats.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires sont des temps privilégiés pour développer les compétences liées à l'oral, l'esprit créatif et la participation : les élèves apprennent à s'inscrire dans un travail en équipe, à être force de proposition, à s'exprimer à l'oral, à conduire un projet, individuel ou collectif.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913

- Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/12/31/MENE1531425A/jo/texte>

ANNEXE 3

CONTENU DES BILANS PÉRIODIQUES AU CYCLE 4, CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS

Au cycle 4, les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève comportent au moins :

1. Un bilan de l'acquisition des connaissances et compétences et des conseils pour progresser.

2. Un suivi des acquis scolaires de l'élève qui mentionne, pour chaque enseignement du volet 3 de l'annexe 3 de l'arrêté du 9 novembre 2015 susvisé (programmes du cycle 4) et, le cas échéant, chaque enseignement de complément mentionné à l'article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège :
 - les principaux éléments du programme du cycle travaillés durant la période ;
 - les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles de l'élève ;
 - la note de l'élève ou tout autre positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période.
3. Une indication des actions réalisées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, ainsi qu'une appréciation de l'implication de l'élève dans celles-ci.
4. La mention et l'appréciation des projets réalisés dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, en précisant la thématique travaillée et les disciplines d'enseignement concernées.
5. Le cas échéant, la mention et l'appréciation des projets mis en œuvre durant la période dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours citoyen et du parcours Avenir.

Se référer également au *BO* du 3 janvier 2016 concernant l'évaluation des acquis des élèves et livret scolaire, à l'école au collège

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97260

- Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet

Article 3

Le diplôme national du brevet est attribué selon les modalités définies à l'article 5 aux candidats dits « scolaires », à savoir les candidats :

- a) Des classes de troisième des établissements publics ou privés sous contrat ;
- b) Des classes de troisième des établissements d'enseignement français à l'étranger figurant sur la liste prévue à l'article 2 du décret n° 93-1084 du 9 septembre 1993 ;
- c) Qui sont scolarisés, soit en classe de troisième au Centre national d'enseignement à distance (CNED), soit, au titre de la formation continue, dans un groupement d'établissements scolaires (GRETA) ou dans un centre de formation d'apprentis (CFA) de l'éducation nationale ;
- d) Des unités d'enseignement des établissements et services médico-sociaux mentionnées à l'article D. 351-17 du code de l'éducation.

Article 7

Pour les candidats mentionnés à l'article 3, l'examen comporte trois épreuves obligatoires :

- une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.

La définition de ces épreuves relève du ministre chargé de l'éducation nationale.

Concernant le socle commun, de connaissances, de compétences et de culture

- Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (JO du 2-4-2015; BOEN n°17 du 23-4-2015)

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. Précédée pour la plupart des élèves par une scolarisation en maternelle qui a permis de poser de premières bases en matière d'apprentissage et de vivre ensemble, la scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation. Elle donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours de formation, de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution. Le socle commun doit devenir une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif, en ce qu'il définit les finalités de la scolarité obligatoire et qu'il a pour exigence que l'École tienne sa promesse pour tous les élèves.

Le socle commun doit être équilibré dans ses contenus et ses démarches :

- il ouvre à la connaissance, forme le jugement et l'esprit critique, à partir d'éléments ordonnés de connaissance rationnelle du monde ;
- il fournit une éducation générale ouverte et commune à tous et fondée sur des valeurs qui permettent de vivre dans une société tolérante, de liberté ;
- il favorise un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure ;
- il développe les capacités de compréhension et de création, les capacités d'imagination et d'action ;
- il accompagne et favorise le développement physique, cognitif et sensible des élèves, en respectant leur intégrité ;
- il donne aux élèves les moyens de s'engager dans les activités scolaires, d'agir, d'échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable.

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

... « La maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération »...

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

... « L'élève sait prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets, après avoir évalué les conséquences de son action ; il prépare ainsi son orientation future et sa vie d'adulte »...

Domaine 5 : les représentations du monde et de l'activité humaine

... « Pour mieux connaître le monde qui l'entoure comme pour se préparer à l'exercice futur de sa citoyenneté démocratique, l'élève pose des questions et cherche des réponses en mobilisant des connaissances sur :

- les principales périodes de l'histoire de l'humanité, situées dans leur chronologie, les grandes ruptures et les événements fondateurs, la notion de civilisation ;
- les principaux modes d'organisation des espaces humanisés ;
- la diversité des modes de vie et des cultures, en lien avec l'apprentissage des langues ;
- les éléments clés de l'histoire des idées, des faits religieux et des convictions ;
- les grandes découvertes scientifiques et techniques et les évolutions qu'elles ont engendrées, tant dans les modes de vie que dans les représentations ;
- les expressions artistiques, les œuvres, les sensibilités esthétiques et les pratiques culturelles de différentes sociétés ;
- les principaux modes d'organisation politique et sociale, idéaux et principes républicains et démocratiques, leur histoire et leur actualité ;
- les principales manières de concevoir la production économique, sa répartition, les échanges qu'elles impliquent ;
- les règles et le droit de l'économie sociale et familiale, du travail, de la santé et de la protection sociale. »

Concernant les lycées

Pour les élèves de lycée, l'objectif du parcours Avenir est de les aider à construire un parcours de formation et d'orientation cohérent intégrant la préparation de l'après-bac, permettant ainsi aux élèves des trois voies de formation de réviser, d'affiner et de conforter les choix d'études - y compris par la voie de l'apprentissage - et les projets professionnels.

Dans la continuité du travail effectué en collège, il s'agit de combiner, pour chaque niveau, les trois objectifs du parcours : la découverte du monde économique et professionnel, le développement de l'esprit d'initiative et de création, la formulation du choix d'orientation notamment dans le cadre de l'orientation active.

L'orientation active, avec la mise en place du conseil anticipé en classe de 1^{re}, s'inscrit pleinement dans le cadre du parcours Avenir.

- Circulaire n° 2011-1015 du 24 juin 2011 sur le conseil d'orientation anticipé pour la rentrée 2011

Extrait

Enseignements secondaire et supérieur

Orientation active

Conseil d'orientation anticipé pour la rentrée 2011

L'orientation active s'inscrit dans un processus continu en totale cohérence avec l'un des trois points clés de la réforme du lycée : « mieux orienter » avec une orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste. L'orientation active permet aux lycéens d'accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur mais également à un conseil personnalisé. Elle trouve naturellement sa place dans l'accompagnement personnalisé inscrit dans l'emploi du temps des lycéens par la réforme.

L'orientation active s'articule autour de cinq grandes séquences : l'information, le conseil, la préinscription, l'admission et la réorientation.

Afin de préparer le lycéen à la phase de formulation des vœux dans le portail « Admission post-bac », au second trimestre de la classe de terminale, et de lui ménager le temps nécessaire pour mûrir son projet, plusieurs académies ont expérimenté le conseil d'orientation anticipé dès la classe de 1^{re} et jusqu'au 1^{er} trimestre de la terminale.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57114

- Article sur [education.gouv](http://www.education.gouv.fr) concernant « l'orientation active pour les lycéens »

L'orientation active : prendre conseil et anticiper ses choix pour l'avenir

L'orientation active s'inscrit dans un processus continu, plus progressif, plus ouverte et plus juste. Être bien informé sur les contenus des formations, les taux de réussite aux examens, l'existence de passerelles et les débouchés, permet aux futurs étudiants de formaliser un choix réfléchi. Cette orientation est « active » au sens où elle engage aussi bien l'élève que l'université ou l'établissement d'enseignement supérieur dans une démarche de réflexion concertée. Il s'agit, en effet, de conforter l'élève dans son choix initial, ou de lui conseiller des filières mieux adaptées pour favoriser sa réussite.

L'orientation active permet donc aux lycéens d'accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur ainsi qu'à un conseil personnalisé. Elle trouve naturellement sa place dans le temps dédié à l'accompagnement personnalisé introduit par le nouveau lycée.

Un accompagnement mis en place dès la 1^{re}

Depuis la rentrée scolaire 2011, le processus d'orientation active, qui s'adressait jusqu'alors aux élèves de terminale, a été avancé en classe de première (générale, technologique et professionnelle). Le besoin d'information des élèves est apparu comme une attente et une nécessité pour faire mûrir leur projet.

Ce conseil en orientation anticipé s'appuie sur :

- les échanges organisés entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur
- un pilotage coordonné sous l'autorité des recteurs
- un entretien personnalisé avec le professeur principal en première...

Un accompagnement pour les élèves de T^{le}

Le lycéen de terminale, avec ses parents et l'aide de son professeur principal, prépare ses projets de poursuite d'études. **Un conseil de classe est spécialement dédié à l'orientation dès le premier trimestre**, soit avant qu'il ne réalise ses préinscriptions dans l'enseignement supérieur. Ce conseil de classe donne avis et conseil à destination du lycéen pour l'aider à préparer ses choix afin de pouvoir intégrer les filières qui lui correspondent.

<http://www.education.gouv.fr/cid4717/orientation-active-pour-les-lyceens.html>

4.6 GLOSSAIRE

Agefa PME : Association de gestion des formations en alternance pour les petites et moyennes entreprises

AP : accompagnement personnalisé

Cerpep : Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions

CFA : centre de formation d'apprentis

CLEE : comités locaux éducation-économie

CMEE : chargé/e de mission école-entreprise

CVL : comité de vie lycéenne

EPI : enseignements pratiques interdisciplinaires

FOQUALE : Formation-Qualification-Emploi

IPE : ingénieurs pour l'école

Onisep : Office national d'information sur les enseignements et les professions

PA : parcours Avenir

TPE : travaux personnels encadrés

Ont contribué à la rédaction de ce guide :

**Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

Publication de l'Onisep : © Onisep août 2016
Office national d'information
sur les enseignements et les professions
12, mail Barthélemy-Thimonnier, CS 10450
Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Directeur de la publication : Michel QUÉRÉ
Directrice adjointe de la publication :
Marie-Claude GUSTO

INGÉNIERIE ÉDUCATIVE POUR L'ORIENTATION
Chef du département Ingénierie éducative
pour l'orientation : Michel MULLER - Rédaction :
groupe de travail IGEN-DGESCO-Onisep -
Coordination : Isabelle HALLGREN - Secrétaire
de rédaction : Catherine MARC - Correctrice :
Valérie DOINEAU - Administratrice technique
éditoriale : Saliha HAMZIC

FABRICATION Directrice : Marie-Christine
JUGEAU - Photogravure : Key Graphic (Paris) -
Imprimeur : Jouve (Mayenne)

STUDIO Directeur artistique : Bruno DELOBELLE -
Maquette et mise en pages : Cyril LAURET

DIFFUSION Onisep Diffusion gratuite -12, mail
Barthélemy-Thimonnier, CS 10450 Lognes,
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2 -

Information sur les diffusions gratuites :
spor@onisep.fr -

Code de diffusion Onisep : 901318 -

Relations clients : service_clients@onisep.fr -

ISBN papier : 978-2-273-01318-5 - Internet :

onisep.fr/lalibrairie - Dépôt légal : août 2016

Nombre d'exemplaires : 13070 - Reproduction,
même partielle, interdite sans accord préalable
de l'Onisep.

**Les membres de l'Inspection générale
de l'Éducation nationale**

Annie TOBATY - Pierre VINARD

Les membres de la DGESCO

Claude BRANDY, bureau des collèges - Bertrand
CAVAYE, bureau des collèges - Ghislaine
DESBUISSONS, inspectrice générale, mission
de l'accompagnement et de la formation -
Ghislaine DESLAURIER, bureau des actions
éducatives, culturelles et sportives - Nicolas
FELD-GROOTEN, bureau des collèges - Hélène
FOURNIER, mission éducation-économie
Ghislaine FRITSCH, bureau de l'orientation
et de l'insertion professionnelle - Nicolas
GINSBURGER, bureau des lycées - Philippe
LEBRETON, bureau de l'orientation et de
l'insertion professionnelle - Catherine MOALIC,
bureau de la formation professionnelle initiale
Catherine MARMIESSE, bureau de l'orientation
et de l'insertion professionnelle - Stéphanie
ROUCOU, bureau de la formation professionnelle
initiale - Bénédicte SURGRANES, bureau
de la formation professionnelle initiale - Murielle
TESSIER-SOYER, mission éducation-économie
Roger VRAND, sous-directeur du socle commun,
de la personnalisation des parcours scolaires
et de l'orientation

Les représentants de l'Onisep

Marie-Claude GUSTO, directrice adjointe -
Christiane ARCADE-GIRAUD, cheffe
du département des éditions cross-média -
Michel MULLER, chef du département ingénierie
éducative pour l'orientation

**Les inspectrices et inspecteurs
et les cheffes et chefs d'établissement**

Joseph AMOYAL, chef d'établissement -
Anne-Laure ARINO, cheffe d'établissement -
Claude BARRAND, chef d'établissement - Mehdi
CHERFI, IEN-IO, CSAIO - Marine DUVAL, cheffe
d'établissement - Élisabeth FARINA-BERLIOZ,
IA-IPR histoire-géographie - Joseph FESTA,
IEN anglais-lettres - Lysiane GERVAIS, cheffe
d'établissement - Charles NAIM, IA-IPR de
lettres - Olivier NAVARRO, chef d'établissement
- Christelle ORVEN, IEN mathématiques-sciences
- Emmanuel PERCQ, IA-IPR, CSAIO - Jacques
VAULOUPE, IEN-IO



PARCOURS AVENIR



**TOUTE L'INFO
SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS**



Code de diffusion 901318
Août 2016